

REPUBLICQUE DU BENIN

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N° 2012-325 DU 28 AOUT 2012

Portant Nomination à titre Normal et
Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la Loi 94 - 029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi N°87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 - 473 du 04 août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILONGUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°88 - 337 du 29 août 1988 et N°99 - 243 du 14 mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Compte Rendu Intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre national du Bénin tenue du 09 mai au 22 juin 2012.

DECRETE

Article 1^{er} : Est promu à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Commandeur, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre :

FORCES TERRESTRES

- Colonel DJOHI Cohovi (Off/OMB ; décret N°99-367 du 03 août 1999).

Article 2 : Sont nommés à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre :

CABINET MILITAIRE

- Adjudant-chef OROU GANI Bio Kana ;
- Adjudant ZOUMAROU Mama ;
- Adjudant MORA Lafia Imorou ;
- Sergent-chef AGONMOUNON Adélaïde ;
- Maréchal des logis-chef ASSOUMA ISSAKOU Yacoubou ;
- Maréchal des logis DANGOU Ismaël Miguël ;
- Second Maître SEKE Moussa Chabi Gado.

FORCES TERRESTRES

- Capitaine TAHO Babatoundé Moïse ;
- Adjudant-chef DADJO Laurent-Etienne ;
- Adjudant PADONOU Zinsou Lucien ;
- Adjudant SODABI Abdon Monssoudé ;
- Sergent-chef GALIMON Moussa ;
- Caporal-chef VITOMADJO Houédougbe Japhet ;
- Caporal OTCHOUMARE Asséréou Victor ;

GENDARMERIE NATIONALE

- Adjudant BASSAOU Basile Taffa.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

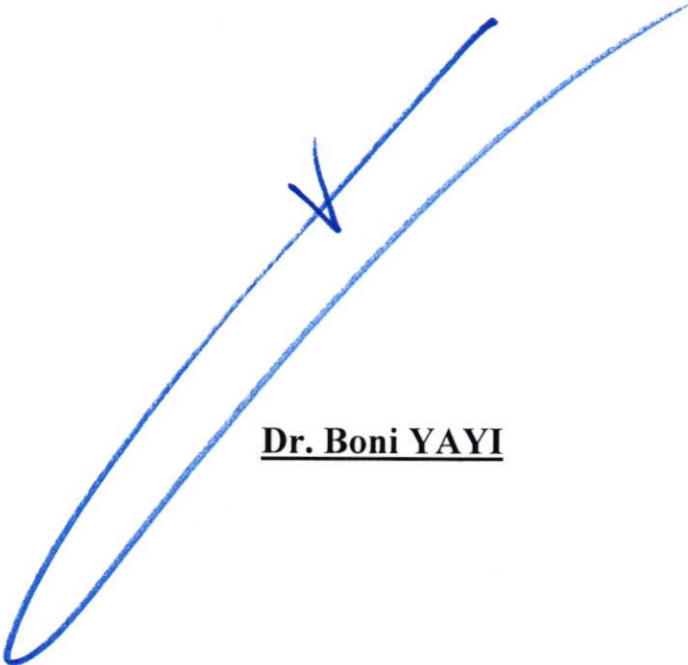
Fait à Cotonou le, 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI



Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB 20 – SGG 4 –
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA
3 – JORB 2 – INTERESSES 16

